

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2819

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Parc d'activités Decorps - Réhabilitation du site - Individualisation totale de l'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Madame Laurence Fréty

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2819**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Parc d'activités Decorps - Réhabilitation du site - Individualisation totale de l'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le parc d'activités sis 36 rue Émile Decorps à Villeurbanne accueille, sur son site géré par la Métropole de Lyon, des entreprises qui travaillent majoritairement dans la même filière que le Pôle Pixel. Ce dernier, installé juste à côté au 24-26 rue Émile Decorps, est un pôle d'activités regroupant des entreprises du secteur des industries culturelles et créatives : cinéma, audiovisuel, jeu vidéo, web, communication, nouveaux médias, arts numériques, etc.

Le site est un ensemble immobilier R+1 maximum de 32 lots sur un terrain clos d'une superficie de 6 400 m². Il a été acquis en 2010 suite à une préemption, afin de constituer une réserve foncière en vue d'organiser le développement économique du secteur et créer une voie nouvelle (dans la partie nord, le long de la voie de tramway).

Les bâtiments sont vieillissants et une étude préalable d'aide à la décision a été menée en 2017 justifiant une réhabilitation globale de ce parc immobilier.

II - Projet

La réhabilitation de ce site vétuste est devenue nécessaire et se composera de :

- la création d'équipements collectifs pour les vélos et les poubelles,
- la sécurisation du site,
- la mise en conformité des bâtiments : changement des menuiseries avec amélioration thermique et réfection lourde de certaines toitures,
- la mise en conformité des réseaux.

Le coût prévisionnel d'un montant total de 2 000 000 € TTC se décompose comme suit :

- 40 000 € d'études avant travaux,
- 400 000 € pour la création d'équipements et la sécurisation du site,
- 1 560 000 € pour la mise en conformité des bâtiments et leurs réseaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réhabilitation du parc d'activités Decorps à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, pour un montant de 1 960 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € en 2024,
- 960 000 € en 2025,

sur l'opération n° OP01O8480.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 000 000 € pour le budget principal en dépenses. En raison de l'individualisation partielle pour un montant de 40 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312274-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
